



Conseil d'administration du 19 novembre 2020

Délibération n° 2020/66

Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Puyravault

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un programme de logements mixtes approuvée par le Conseil d'administration du 24 novembre 2015,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Puyravault et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à la réalisation d'un programme de logements mixtes,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le
Préfecture de la Vendée
DRCTA

24 NOV. 2020

COURRIER ARRIVÉ